

Encadrer la délégation dans le secteur des Hôtels Cafés Restaurants

1 jour
7 heures

Objectif professionnel : cette formation développe l'aptitude des collaborateurs d'agence à prendre en compte les contraintes spécifiques et le cadre conventionnel du secteur des hôtels, cafés et restaurant. Elle renforce la sécurité juridique de l'agence et sa crédibilité dans la relation à l'utilisateur et au salarié intérimaire.

Objectifs pédagogiques :

Sécuriser le recours au travail temporaire	Respecter les règles de rémunération	Suivre le temps de travail	Collaborateur d'agence en charge de la délégation dans le secteur HCR
<p>Prérequis : niveau stage « Intégrer les bases du droit dans son quotidien en agence d'emploi » ou expérience d'un an à un poste opérationnel en agence</p>			
<p>1. Sécuriser le recours au travail temporaire <i>Se repérer dans les qualifications du secteur HCR Sélectionner le motif, caractériser l'emploi saisonnier et l'emploi d'usage pour les « extras » Utiliser la durée minimale Répondre aux exigences de l'entreprise utilisatrice relativement à la présentation, à la tenue et aux équipements de travail Alerter l'utilisateur sur les risques liés aux périodes de « tests professionnels » Prendre en compte le dispositif « bonus-malus » Modalités pédagogiques : exposé, échanges, études de cas</i></p> <p>2. Respecter les règles de rémunération <i>Respecter les classifications et les salaires minima Appliquer la modalité de rémunération choisie : fixe, forfait, pourcentage... Intégrer les pourboires à la rémunération Attribuer les avantages en nature nourriture et logement Recadrer la pratique des retenues sur salaire Modalités pédagogiques : exposé, échanges, études de cas</i></p>	<p>3. Suivre le temps de travail <i>Contrôler le respect des durées maximales et des horaires de travail en fonction de la qualification Respecter le cadre conventionnel du temps partiel Attribuer les contreparties aux temps d'habillage/déshabillage Déterminer les compensations dues au titre des heures supplémentaires ou complémentaires Gérer les jours fériés, le travail de nuit et les congés pour événements familiaux Traiter les situations de salariés ou d'heures de travail non déclarés Modalités pédagogiques : exposé, échanges, études de cas</i></p>	<p>Groupe de 4 à 8 participants</p> <p>Profil des formateurs consultable sur www.managir.com</p>	
<p>Horaires habituels de formation 9h30 – 17h30</p> <p>Evaluation des compétences en début et en fin de formation. Mesure de satisfaction en fin de session. Mesure de satisfaction du donneur d'ordre à \pm 8 jours, évaluation par « Avis Vérifiés » à \pm 1 mois, mesure de satisfaction et d'impact à \pm 3 mois. Possibilité de questionnement complémentaire par mail pendant 30 jours</p>			

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS
01 45 23 22 22 ou ggury@managir.com

Réf. 128-034
 Version 300725

